

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF TENUE LE LUNDI 3 MARS 2025 À 20H À LA SALLE DU CONSEIL

Le conseil de la Municipalité de Brébeuf siège en séance ordinaire ce 3 mars 2025.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Martin Tassé, M.André Ste-Marie, Mme Marie-Josée Lebel, M.Pierre Gauthier, M.Pierre Trudel et M.Peter Venezia formant quorum sous la présidence de M.Marc L'Heureux, maire.

ÉTAIT ABSENT :

Le directeur général, M.Pascal Caron est aussi présent.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté, le président de l'assemblée déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

250026

IL EST PROPOSÉ PAR M. Martin Tassé

APPUYÉ PAR M.Peter Venezia

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'adopter l'ordre du jour proposé suivant :

1. *Ouverture de la séance*
2. *Adoption de l'ordre du jour*
3. *Ratification du procès-verbal de la séance du 3 février 2025*
4. *Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer – Fonds d'Administration*
5. *Transport*
 - 5.1. *Avis de motion- projet de règlement 250-20-2 concernant les limites de vitesse sur certaines rues de la municipalité de Brébeuf;*
 - 5.2. *Projet de règlement 250-20-2 concernant les limites de vitesse sur certaines rues de la municipalité de Brébeuf;*
6. *Hygiène du milieu*
 - 6.1. *Dépôt du Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024*
7. *Urbanisme*
 - 7.1. *Fonds visant la mise en valeur et la protection des rivières.*
8. *Loisirs et culture*
 - 8.1. *Adoption de la Politique d'aide financière pour l'accessibilité à un camp de jour 2025*
 - 8.2. *Demande du camp de jour de la municipalité de La Conception*
9. *Varia*
10. *Parole aux membres du conseil*
11. *Période de questions*
12. *Levée de la séance*

ADOPTÉE

3. RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 FÉVRIER 2025

250027

IL EST PROPOSÉ PAR M.Peter Venezia
APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le procès-verbal de la séance du 3 février 2025 soit adopté.

ADOPTÉE

4. APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER – FONDS D'ADMINISTRATION

250028

IL EST PROPOSÉ PAR M.André Ste-Marie
APPUYÉ PAR M.Peter Venezia
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE soient approuvées les listes suivantes déposées au conseil pour le mois de février 2025 :

- les listes des déboursés des dépenses incompressibles pour le fonds d'administration, en vertu de l'article 8.1 du règlement 255-22, celles-ci étant réparties comme suit :
 - o les prélèvements no 6875 à 6940 totalisant la somme de 142 397.14\$
 - o aucun chèque
- ainsi que les listes des comptes à payer totalisant 100 901.16\$

ET QUE ces listes soient considérées comme dépôt au conseil de rapport périodique des dépenses autorisées par les fonctionnaires autorisés en vertu de l'article 9.3 du règlement 255-22.

La greffière trésorière a certifié avoir les crédits disponibles pour assumer la dite décision.

ADOPTÉE

5.1. AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 250-20-2 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR CERTAINES RUES DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF

M. Martin Tassé donne avis de motion à l'effet que le conseil procédera à la modification du Règlement 250-20 en adoptant le Règlement 250-20-2 concernant les limites de vitesse sur certaines rues de la municipalité de Brébeuf.

5.2. PROJET DE RÈGLEMENT 250-20-2 CONCERNANT LES LIMITES DE VITESSE SUR CERTAINES RUES DE LA MUNICIPALITÉ DE BRÉBEUF

Des copies du projet de règlement sont mises à la disposition des membres du conseil et des contribuables. Dispense de lecture ayant été donnée, et les membres du conseil renonçant à la lecture du projet de règlement, le directeur général résume le projet de règlement.

6.1. DÉPÔT DU BILAN ANNUEL DE LA QUALITÉ DE L'EAU POTABLE POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DÉCEMBRE 2024

250029

M.Pascal Caron, directeur général, dépose le Bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.
Le document est disponible sur notre site web ou sur demande au bureau de la municipalité.

7.1. FONDS VISANT LA MISE EN VALEUR ET LA PROTECTION DES RIVIÈRES

250030

ATTENDU la mise en place du programme <<Fonds visant la mise en valeur et la protection des rivières>>;
ATTENDU QUE la municipalité a un projet pour l'installation de toilettes permanentes sur le site du parc adjacent à la plage;
ATTENDU QUE ce projet respecte directement les objectifs du programme;
IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Gauthier
APPUYÉ PAR M.Pierre Trudel

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal dépose au fonds visant la mise en valeur et la protection des rivières, un projet pour l'installation de toilette permanente au parc plage;
QUE M.Pascal Caron, directeur général soit nommé responsable du projet et soit désigné comme personne autorisée à signer tout document nécessaire à cette demande de financement.

ADOPTÉE

250031

8.1. ADOPTION DE LA POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACCESSIBILITÉ À UN CAMP DE JOUR 2025

Des copies de la politique ont été remises précédemment aux membres du conseil. Dispense de lecture ayant été donnée et les membres du conseil renonçant à la lecture de celle-ci, la greffière trésorière résume la politique.

ATTENDU QUE la municipalité désire se prémunir d'une politique afin d'aider financièrement les familles nécessitant ce service, qui devront se diriger vers d'autres organismes et/ou municipalités, et assumer des frais plus élevés;

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Josée Lebel

APPUYÉ PAR M.Pierre Gauthier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal adopte la Politique d'aide financière pour accessibilité à un camp de jour 2025, telle que déposée.

ADOPTÉE

250032

8.2. DEMANDE DU CAMP DE JOUR DE LA MUNICIPALITÉ DE LA CONCEPTION

ATTENDU QUE la municipalité de La Conception demande à la municipalité de Brébeuf de tenir son camp de jour dans les locaux du pavillon Ronald Provost;

ATTENDU QUE dû à des travaux de rénovation les locaux de la municipalité de La Conception ne seront pas disponibles pour l'été 2025;

ATTENDU QUE si la municipalité de Brébeuf va de l'avant dans ce projet, une entente sera signée entre les parties afin de bien définir les obligations de chacun;

IL EST PROPOSÉ PAR M.Pierre Trudel

APPUYÉ PAR M. Martin Tassé

ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE le conseil municipal mandate M. Pascal Caron, directeur général pour rencontrer la municipalité de La Conception et, s'il y a lieu, rédiger une entente;

QUE M.Pascal Caron, directeur général soit nommé responsable du projet et soit désigné comme personne autorisée à signer tout document nécessaire à cette entente.

ADOPTÉE

9. VARIA

10. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL

M.le maire et les conseillers s'expriment aux contribuables présents :

- Sur le camp de jour, le succès du carnaval de Brébeuf, le dîner communautaire à venir et la levée de fonds de Palliaccio

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions débute à 20h09 et se termine à 20h12.

Aucune question ou commentaire n'a été reçue en prélude de l'assemblée :

M.le maire, les conseillers et la direction sur demande, répondent aux questions et/ou commentaires émis en prélude et par les contribuables présents.

- Sur la demande de la municipalité de La Conception concernant le camp de jour;
- Sur la possibilité d'avoir des toilettes permanentes dans le parc Desjardins.

250033

12. LEVÉE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Martin Tassé propose la levée de la séance. Il est 20h12.

ADOPTÉE

Je, M. Marc L'Heureux, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Maire

Directeur général